

Compte rendu de la séance du 22 février 2021

Département des
Pyrénées-Orientales

République Française
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 22 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée le 22 février 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Patrice ARRO, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Ludovic MONET, Gilles RUIS, Audrey ARGENCE, Sandra MARQUES

Représentés:

Excuses: Eric MONET, Baptiste BENET

Absents:

Secrétaire de séance: Sandra MARQUES

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2020
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation prévue par l'article L2122-22 du CGCT :
 - DM_001_2021 du 25-01-2021 : Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Prémption Urbain, parcelles B 1686 - B 991
 - DM_002_2021 du 29-01-2021 : Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Prémption Urbain, parcelles B 1542 - B 784 - B 780 (BND)
 - DM_003_2021 du 29-01-2021 : Marché de maîtrise d'œuvre pour restaurer la continuité écologique d'un passage à gué
- Mise à jour du Document Unique
- Convention de partenariat 2021 Pass découvertes en Pays Catalan
- Contrat d'assistance juridique – renouvellement
- Subventions article 6574
- Demande de subvention DETR – Programmation 2021
- Ouverture de crédit d'investissement avant vote du budget primitif (passage à gué).
- Questions diverses

Ordre du jour complémentaire : Approbation de la modification des statuts du SPANC 66

A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord pour ajouter cette question à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du 14 décembre 2020 est approuvé.

Les décisions municipales :

N°1 du 25-01-2021 : Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, parcelles B 1686 - B 991

L'immeuble cadastré B 1686 d'une superficie de 2a 99 ca et B 991 d'une superficie de 4a 80 ca, le Village, ne représente aucun intérêt pour la commune et peut être vendu librement.

N°2 du 29-01-2021 : Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, parcelles B 1542 - B 784 - B 780 (BND)

L'immeuble cadastré B 1542 "Le Village" d'une superficie de 3a 33ca étant le seul touché par le droit de préemption urbain, ne représente aucun intérêt pour la commune et peut être vendu librement.

N°3 du 29-01-2021 : Marché de maîtrise d'œuvre pour restaurer la continuité écologique d'un passage à gué - cami del Mas del Noy.

Le cabinet CCE&C Conseil Ingénierie et Expertise, spécialisé pour ce genre d'études et de suivi de travaux a été désigné pour la réalisation d'études et suivi des travaux pour les travaux du passage à gué. Montant de l'étude 26 700 € HT.

Délibérations du conseil:

Mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DE 001 2021)

Considérant que tout employeur doit effectuer une mise à jour du document unique à minima sur une fréquence annuelle ou suite à tout événement remettant en question l'évaluation et les mesures de prévention en cours,

Considérant les observations des membres du CT/CHSCT en date du 11 décembre 2020 : « aucune observation », le Conseil Municipal à l'unanimité valide la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Convention de partenariat 2021 Pass découvertes en Pays Catalan (DE 002 2021)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020 le Conseil Municipal avait autorisé son Maire à signer la convention de partenariat 2020 Pass découvertes en Pays Catalan entre le site « Eglise de Corneilla de Conflent » et le Département des Pyrénées-Orientales, et ce même si tous les critères d'adhésion n'étaient pas remplis car l'Eglise de Corneilla de Conflent représente un « petit site », et qu'il est très difficile de s'y conformer financièrement.

Il indique que le Département a souhaité renouveler le partenariat pour 2021, et donne lecture de la convention annuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser son Maire à signer la convention de partenariat 2021 Pass découvertes en Pays Catalan.

Contrat assistance juridique - renouvellement (DE 003 2021)

Monsieur le Maire indique que le contrat d'assistance juridique passé avec Maître Frédéric BONNET avocat, vient à échéance le 28 février 2021, il propose de le reconduire à la date anniversaire, pour une durée de 1 an. Il sera tacitement reconduit pour une nouvelle période d'un an, sans pouvoir dépasser deux ans au maximum ; soit fin de contrat le 28 février 2023.

Le montant de la rémunération mensuelle n'a pas changé et s'élève à 220 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de renouveler le contrat d'assistance juridique annuelle avec Me Frédéric BONNET, avocat, à compter du 1^{er} mars 2021.

Année 2021 : Subventions article 6574 (DE 004 2021)

Pour la préparation du budget primitif 2021, et après examen des comptes financiers, le Conseil Municipal, Considérant la crise sanitaire due à la Covid-19 qui a provoqué l'arrêt des activités associatives à l'exception des Boulistes qui organisent des rencontres entre adhérents les après-midi, et l'ACCA qui a continué à fonctionner durant la période d'ouverture de la chasse, DECIDE de geler le versement des subvention excepté pour l'ACCA et les Boulistes, de prévoir une somme sans l'affecter afin de revoir le versement des subventions aux associations locales en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et de la reprise des activités :

Associations	Sommes attribuées en €	VOTES
ACCA Société de Chasse	400	P : 8 M. BOBE n'a pas participé au vote
Asso Bouliste de Corneilla	250	P : 8 M. RUIS n'a pas participé au vote
Non affectées	8 350	P : 9
TOTAL	9 000	

Demande de subvention DETR - Programmation 2021 - pour l'achat d'un panneau lumineux d'informations électronique (DE 005 2021)

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 14-12-2020, il avait présenté le projet d'un panneau lumineux d'informations municipales qui serait installé sur la RD 116 après la 1^{ère} phase de travaux de mise en sécurité de la traversée du village. Ce type d'opération peut être subventionné par la DETR.

Il présente le devis qui s'élève à la somme de 4 111,13 € HT.

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** l'acquisition d'un panneau d'informations municipales « journal électronique d'information EVOCITY »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention DETR – programmation 2021 – suivant le plan de financement établi comme suit :

Montant des travaux HT :	4 111,13 €	<u>Taux</u>
• DETR 2021 sollicitée :	3 288,90 €	80 %
• Autofinancement :	822,23 €	20 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Ouverture anticipée de crédits - Budget 2021 - section d'investissement (DE 006 2021)

Considérant les besoins de crédits en investissement nécessaires au bon fonctionnement des services, compte tenu des projets d'investissement en cours, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent des crédits d'investissement indispensables à la réalisation d'opérations dont les financements seront prévus et inscrits au budget de l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant de ces propositions représente un montant de 38 157 € comme indiqué dans le tableau ci-après :

Opération	Article budgétaire	Intitulé de l'opération	Crédits ouverts
184	2031	Terrain Badie – aménagement d'un parking	1 017 €
185	2031	Aménagement traversée village	5 100 €
186	2031	Passage à gué : restauration de la continuité écologique	32 040 €
TOTAL			38 157 €

Le Conseil Municipal **DECIDE** de voter à l'unanimité l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2021, comme indiqué ci-dessus et dans ces conditions.

Approbation de la modification des statuts du SPANC 66 (DE 007 2021)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 28 janvier 2021, le SPANC 66 « Syndicat pour l'Assainissement Non Collectif 66 » a décidé de modifier ses statuts.

Suite à cette décision, et après lecture des statuts du SPANC 66, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du SPANC 66.

A 19 heures, la séance est levée.

Le Maire,
Patrice ARRO

